



SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUIN 2025

La séance du conseil de la Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande tenue le 2 juin 2025 à 20 :00 heures.

Tous formant quorum sous la présidence de la mairesse, Mme Jessika Lacombe.

Étaient présents aux délibérations Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers :

- | | |
|--------------------|-----------------|
| 1- Rock Côté | 4- Alex Vachon |
| 2- André Mercier | 5- Carl Croteau |
| 3- Mélissa Turgeon | 6- Marina Lemay |

Assistent également à la séance, la directrice générale et greffière-trésorière, Madame Joanny Brochu.

NO-2025-06-068 **OUVERTURE DE LA SÉANCE
ET MOT DE BIENVENUE**

NO-2025-06-069 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

PROPOSÉ PAR : MÉLISSA TURGEON
APPUYÉ PAR : MARINA LEMAY
ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil adoptent l'ordre du jour de la séance du 2 juin 2025 tel que lu par Madame Jessika Lacombe, mairesse, présenté comme suit, à savoir;

1. Ouverture
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance antérieure
4. Correspondance
5. Présentation des comptes
6. Rapport de la mairesse
7. Dépôt des états financiers 2024
8. Sécurité incendie-Dépôt et rapport annuel au ministère de la sécurité publique pour l'activité incendie 2024
9. Varia
10. Période de question (s)
11. Levée de l'assemblée

Que le point « Varia » reste ouvert tout au cours de la séance ordinaire.

ADOPTÉE

**NO-2025-06-070 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE
ANTÉRIEURE**

PROPOSÉ PAR : CARL CROTEAU
APPUYÉ PAR : ROCK CÔTÉ
ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Attendu que tous les membres de ce conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mai 2025 au moins 72 heures avant la tenue des présentes.

En conséquence, les membres de ce conseil approuvent la dispense d'en donner lecture et adoptent les délibérations de la séance ordinaire du 5 mai 2025 telles que lues et inscrites au livre des minutes de la Corporation de la Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande.

ADOPTÉE

NO-2025-06-071 CORRESPONDANCE

**NO-2025-06-072 PRÉSENTATION DES
COMPTES**

PROPOSÉ PAR : ROCK CÔTÉ
APPUYÉ PAR : ANDRÉ MERCIER
ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil adoptent les comptes pour la période du mois de mai 2025, totalisant **64 641.82\$** et approuvent le paiement des salaires Du mois de mai, totalisant **14 172.60\$** et autorisent la greffière-trésorière et directrice générale, madame Joanny Brochu, à effectuer le paiement.

Administration	15 044.56\$
Loisirs	747.34\$
Voirie	300.00\$
Station pompage	1 244.07\$
Déchets domestiques	6 356.57\$
Déneigement	40 047.79\$
Spa TM	901.49\$

Que les membres de ce conseil acceptent également l'état des revenus et des dépenses (État des revenus budgetés), pour le mois de mai 2025.

Réf. : selon les données du logiciel municipal (**PG Mégagest informatique**) et approuvées par le comité du conseil et de la mairesse, Mme Jessika Lacombe de cette même municipalité.

ADOPTÉE

NO-2025-06-073 RAPPORT DE LA MAIRESSE

La mairesse fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe selon l'article 176.2.2 CM.

Il est proposé par CARL CROTEAU, appuyé par ALEX VACHON et adopté à l'**UNANIMITÉ** des conseillers que le texte du rapport de la mairesse doit être distribué gratuitement à chaque adresse civique de la municipalité par la publication du journal mensuel diffusé dans la municipalité.

ADOPTÉE

NO-2025-06-074 DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS 2024

PROPOSÉ PAR : MARINA LEMAY

APPUYE PAR : ANDRÉ MERCIER

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Conformément à l'article 176.1 du Code municipal, la greffière-trésorière dépose le rapport financier 2024 ainsi que le rapport du vérificateur externe 2024.

Une copie du sommaire des états financiers a été transmis aux élus municipaux

ADOPTÉE

**NO-2025-06-075 SÉCURITÉ INCENDIE-DÉPÔT
ET RAPPORT ANNUEL
MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ
PUBLIQUE POUR L'ACTIVITÉ
INCENDIE 2024**

ATTENDU QUE la MRC des Appalaches a signé un protocole d'entente avec le ministre de la Sécurité publique relativement à l'établissement de schéma de couverture de risques en matière d'incendie;

ATTENDU QUE la MRC des Appalaches s'est engagée à déposer un rapport final d'activités;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par ROCK CÔTÉ, appuyé par ALEX VACHON et résolu unanimement que la municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande;

- Dépose et adopte le rapport d'activités de l'année 2024 en regard du schéma de couverture de risques en sécurité incendie et de sa mise en œuvre.
- Mandate la MRC des Appalaches à transmettre le rapport d'activité de l'année 2024 au ministère de la Sécurité Publique;

NO-2025-06-076 VARIA

Cantine mobile, party blé d'Inde 23 août 2025

NO-2025-06-077 PÉRIODE DE QUESTION(S)

Les citoyens, assistant à la séance, interrogent les membres de ce conseil sur divers sujets.

NO-2025-06-078 LEVÉE DE LA SÉANCE

PROPOSÉ PAR : MÉLISSA TURGEON
APPUYÉ PAR : CARL CROTEAU
ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil acceptent la levée de la séance à 20h26.

ADOPTÉE

Jessika Lacombe
Mairesse

Joanny Brochu
Greffière-trésorière
Directrice générale

Je, _____ atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.